

I. PRESENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Public ciblé : Employeur et/ou personne en charge de la prévention dans l'entreprise - la formation s'adresse à un groupe de 4 à 8 participants

Durée de la formation : 3h30

Outils nécessaires : PC Portable/tablette/chargeur ainsi que les identifiants nécessaires (n° télédéclarant + mot de passe) à la connexion à [l'espace adhérent ACST](#)

Cet atelier a pour objectif de vous accompagner dans l'élaboration de votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Le DUERP consigne les résultats de l'évaluation des risques dans l'entreprise et les actions de prévention qu'elle souhaite engager. Il contribue ainsi à la traçabilité collective des expositions aux risques pour la santé et la sécurité. Enfin, il est obligatoire dans toutes les entreprises, dès l'embauche du 1er salarié, et il est transmis au Service de Prévention et de Santé au Travail.

Objectif principal de la formation : être capable d'évaluer vos risques professionnels et d'établir un plan d'actions de prévention à l'aide des outils Mon Approche Prévention (MAP) et Mon Document Unique (MDU)

II. PROGRESSION PEDAGOGIQUE

- Connexion à MAP via l'espace adhérent
- Création des unités de travail (groupes homogènes d'exposition)
- Prise en main de l'outil MDU
- Exemples d'analyse de situations de travail
- Définition du plan d'actions
- Génération du DUERP au format Excel

III. PREREQUIS

Avoir complété l'état des lieux de notre outil en ligne MAP, accessible depuis votre [espace adhérent ACST](#) (n'hésitez pas à consulter les vidéos sur l'[état des lieux](#), le [diagnostic professionnel](#) et [mon document unique](#) au préalable)

IV. MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle de formation : ACST - Service Prévention et Formation, 29 route de la Wantzenau, 67800 HOENHEIM

Supports et matériel pédagogiques :

- Présentation PowerPoint
- E-Learning L'évaluation des risques professionnels [« côté employeurs »](#) et [« côté salariés »](#), la [mise en œuvre d'une démarche de prévention](#) et les [9 principes généraux d'une démarche de prévention](#)

V. ENCADREMENT

Conseiller.es en prévention des risques professionnels : Guillaume CIROT, Sandra ODANT, Yannis RISACHER

Siège social

21 Rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH - GRAFFENSTADEN

Tél : 03 88 32 44 44

Mail : contact@acst-strasbourg.com

www.acst-strasbourg.com

N° SIRET 778 859 298 000 29 - N° TVA FR02 778 859 298 - IBAN FR22 2004 1010 1500 8828 2U03 672 - BIC PSSFRPPSTR - Inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg sous le volume XXI n°46